



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure **183, 5^e Avenue (Lot 1 575 818)**

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1, art. 145.6)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, de ce qui suit :

Une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage a été déposée à l'égard du projet de construction d'un bâtiment multifamilial isolé de 6 logements visant l'immeuble sis au 183, 5^e Avenue, sur le lot 1 575 818, ayant pour objet d'autoriser :

- Qu'un patio au sol soit aménagé en cour avant, alors que la ligne 37 du tableau 111 le prohibe;
- Que la marge avant soit de 4,65 mètres, alors que le calcul prévu à l'article 61 prévoit une marge minimale de 6,82 mètres.

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire, qui se tiendra **le mardi 14 septembre 2021 à 19 h 30**, en la salle Florian-Bleau de l'hôtel de ville localisé au 110, boulevard Perrot à L'Île-Perrot.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à cette séance ou en transmettant ses commentaires par courriel, avant 17 h le jour même, à l'adresse questioncm@ile-perrot.qc.ca.

Notez que pour participer en présentiel à la séance, une demande d'inscription comportant le nom, l'adresse et le courriel de la personne participante doit être faite par courriel à questioncm@ile-perrot.qc.ca ou par téléphone au 514 453-1751, poste 225, et ce, au plus tard le jour de la séance à midi. Les mesures sanitaires en vigueur seront appliquées.

Donné à L'Île-Perrot, ce 26 août 2021.

(Original signé)

Yvan De Lachevrotière
Assistant greffier